

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

---

25 AVRIL 2019

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À LIMITER LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE DANS LES  
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET À  
ENCOURAGER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU RESPECT DE  
L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES(1)

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION  
PAR **MME CHRISTIE MORREALE.**

---

---

(1) Voir Doc. n°807 (2018-2019) n°1 et 2.

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 25 avril 2019(2) la proposition de résolution visant à limiter les plastiques à usage unique dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à encourager les actions de sensibilisation au respect de l'environnement dans le cadre d'activités scolaires.

### 1 Présentation par Mme Trotta, co-auteure

Mme Trotta commence par rappeler le contexte dans lequel s'inscrit la présente proposition de résolution. Elle explique que cette dernière fait suite à une pétition lancée par le chanteur Roméo Elvis et précise que le souhait était d'agir plus largement, complémentirement aux initiatives qui se font déjà dans certains établissements scolaires et aux textes déposés précédemment par ses collègues.

Ce début d'année a été marqué par de forte mobilisation étudiante pour le climat. Face à l'urgence climatique et au contexte actuel extrêmement préoccupant, il était, selon la commissaire, impensable de rester sur le pas de la porte. Notre pays affiche quelques ambitions en la matière mais il demeure en dessous de ses objectifs. Ainsi, elle estime que les actions prises aux différents niveaux de pouvoir pourraient être plus ambitieuses afin de respecter totalement les accords de Paris.

Mme Trotta souligne que le texte présenté aux membres de la commission invite, quant à lui, le Gouvernement à soutenir les efforts entrepris dans les mobilisations contre l'urgence climatique. De nombreuses initiatives et déclarations existent déjà et l'objectif de cette proposition n'est pas de surenchérir ou de réinventer ce qui est déjà présent. La portée est donc plus modeste, mais elle

s'inscrit dans cette prise de conscience collective et dans cette volonté d'action qui se fait plus présente chaque jour.

Il s'agit, dès lors, d'encourager les écoles de la Fédération, comme cela se fait déjà en plusieurs endroits, à lutter contre l'usage du plastique à usage unique et à encourager l'utilisation de gourdes, tel que formulé par la pétition de Roméo Elvis, pour la consommation d'eau. Le chanteur explique d'ailleurs, dans sa pétition qu' « il est temps d'inviter les jeunes à l'utilisation de la gourde » parce que « les bouteilles en plastique sont mauvaises pour l'environnement et pour la santé. Les études montrent que 90% de l'eau en bouteille et 83% de l'eau du robinet contiennent des particules de plastique ». Il ajoute qu' « en Belgique, une gourde de type standard utilisée pendant 1 an représente à peu près 150 bouteilles en plastique d'un litre ».

Cependant, la commissaire ajoute que la volonté n'était pas de circonscrire les demandes formulées à la limitation des bouteilles en plastique, mais bien également d'encourager les équipes pédagogiques à sensibiliser et encourager les jeunes générations à protéger la planète terre. L'école a, selon elle, un rôle primordial de pédagogie mais aussi d'exemple à donner. A ce titre, des mesures prise par les écoles afin de sensibiliser les élèves à avoir des comportements éco-responsables figurent dans le développement de la présente proposition. Ainsi, à travers les demandes formulées au Gouvernement, il s'agit d'encourager ce type d'initiatives dans toutes les écoles de la Fédération et les inciter à développer ces comportement éco-responsables.

Mme Trotta rappelle finalement les objectifs du texte qui consistent en limiter de la consommation de plastique à usage unique et demander également que des activités pédagogiques soient organisées au moins une fois par an à l'école afin de sensibiliser les enfants à la protection de

#### (2) Présents :

M. Denis, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Jamouille, Mme Morreale (Rapporteuse), Mme Trotta, Mme Zrihen  
Mme Bertieaux, M. Delfosse, M. Henquet, M. Lejeune  
Mme Bourgeois, Mme Vandorpe  
Mme Trachte

#### Assistaient également à la réunion :

Mme Maison : membre du Parlement  
Mme Schyns, ministre de l'Éducation  
M. Montois, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Schyns  
M. Lachapelle, conseiller de Mme la ministre Schyns  
M. Farvacque, conseiller de Mme la ministre Schyns  
M. Duelz, expert au cabinet de Mme la ministre Schyns  
Mme Vandevorst, conseillère juridique de Mme la ministre Schyns  
Mme Marievoet, attachée juriste au cabinet de Mme la ministre Schyns  
M. Bosson, secrétaire politique groupe MR  
M. Lambert, secrétaire politique groupe ECOLO  
M. Naif, collaborateur du groupe PS  
M. Asmanis De Schacht, collaborateur du groupe MR  
Mme Moray, collaboratrice du groupe MR  
M. Colson, collaborateur du groupe cdH  
Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

l'environnement.

## 2 Discussion

M. Delfosse déclare que le groupe MR est totalement en phase avec les initiatives qui sont proposées dans la présente proposition de résolution.

Néanmoins, il annonce aux membres de la commission que son groupe déposera des amendements. En effet, limiter l'usage unique du plastique ne passe pas uniquement par l'utilisation de gourdes mais peut également viser des boîtes réutilisables pour transporter les collations et les pique-niques des élèves.

De plus, M. Delfosse déclare que son groupe ne peut cautionner les critiques faites à l'égard du gouvernement fédéral au regard des efforts qu'il a réalisés en la matière, notamment en ce qui concerne l'éolien offshore, la sortie du nucléaire, l'interdiction du roundup, le plan national énergie-climat ainsi que les résolutions visant à faire baisser le gaz à effet de serre.

Mme Bourgeois souligne le travail de collaboration qui a été fait avec les différents groupes politiques dans le cadre de la présente proposition de résolution.

À l'heure où la jeunesse descend dans les rues pour demander des actions concrètes afin de répondre à l'urgence climatique, la commissaire estime que cette proposition de résolution prend tout son sens.

Même s'il est clair que des démarches sont déjà entreprises dans certains établissements scolaires, ce texte propose de formaliser les choses. Il est crucial que les plus jeunes participent à l'effort, tout en étant sensibilisés par des équipes pédagogiques ayant elles-mêmes suivi des formations adaptées, pour impacter sur le long terme leurs habitudes quotidiennes.

La mobilisation et les initiatives actuelles prouvent, selon Mme Bourgeois, que la prise de conscience est générale. Cette proposition de résolution fait un pas de plus en demandant au Gouvernement, non seulement d'encourager les écoles et leurs élèves dans leurs démarches, mais surtout, de les aider à mettre en place une série d'activités permettant de sensibiliser au respect de l'environnement et de participer activement à l'effort climatique.

La commissaire tient à rappeler que limiter les déchets et privilégier la réutilisation sont des objectifs pour lesquels le groupe cdH s'engage quotidiennement. Elle précise, à ce titre, que le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio, a pris récemment une série de nouvelles mesures visant à réduire l'usage du plastique en Wallonie. En effet, parce qu'ils constituent une menace pour l'environnement, les emballages plasti-

fiés des publicités et publications papier gratuites, tout comme les cartes plastifiées glissées sur les pare-brises des voitures à des fins commerciales, seront, par exemple, interdits.

Mme Bourgeois estime que si les mesures concrètes proposées dans cette résolution, comme l'usage d'une fontaine à eau (que le groupe cdH a souhaité ajouter) ou la limitation des gobelets en plastique, peuvent paraître anodines, mises bout à bout, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui compte environ 850.000 élèves, ces mesures constituent un plus significatif pour assurer le respect de notre environnement.

Mme Trotta informe les membres de la commission du dépôt de deux amendements déposés en accord avec les groupes cdH et MR afin de répondre aux demandes respectives de chaque groupe. Elle annonce que, dans un souci de lisibilité, le premier amendement remplace l'ensemble des considérants de la présente proposition de résolution et, que le second amendement remplace, quant à lui, l'ensemble des recommandations initialement formulées au Gouvernement.

Elle présente l'amendement n° 1, déposé par elle-même, Mme Bourgeois, Mme Morreale, Mme Vandorpe et M. Stéphane Delfosse :

### Amendement n°1

« Les considérants sont remplacés par :

- Considérant l'urgence climatique actuelle ;
- Considérant les accords de Paris signés par la Belgique, le 12 décembre 2015 ;
- Considérant la prise de conscience, au sein de la population, au respect de l'environnement ;
- Considérant la mobilisation des jeunes pour une politique climatique plus ambitieuse ;
- Considérant la quantité de plastique jetée tous les jours. Ainsi 25 millions de tonnes de déchets en plastique sont produites chaque année dans l'Union européenne (UE), dont un quart seulement est recyclé ;
- Considérant que, selon les estimations, 20.000 tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans la mer du Nord et que 80 % de ceux-ci proviennent de la terre ;
- Considérant qu'il est techniquement impossible de récupérer tous ces déchets marins et que 94 % d'entre eux envahissent les fonds marins ;
- Considérant que cette pollution est une responsabilité partagée, imputable à toutes les entités fédérées et à l'autorité fédérale ;

- Considération l'utilisation excessive des gobelets et des bouteilles en plastique ;
  - Considérant la quantité considérable de déchets générée par les emballages jetables et les plastiques autour des collations et de la nourriture consommées par les élèves au sein des écoles, ce qui représente également une réelle problématique pour la gestion de ces déchets par les écoles ;
  - Considérant qu'inciter les élèves à utiliser des gourdes et des contenants réutilisables pour la nourriture aura un impact positif sur l'attitude des enfants et des parents, sur la quantité de déchets produits et ce faisant, sur l'environnement ;
  - Considérant que l'eau du robinet est l'un des produits de consommation les plus contrôlés en Wallonie, qu'elle subit une batterie de tests avant d'arriver au robinet, qu'elle ne génère aucun déchet d'emballage et que son transport via canalisation ne génère, lui non plus, aucun déchet ni aucun rejet ;
  - Considérant les récentes analyses démontrant les effets nocifs sur la santé des particules de plastique trouvées presque toutes les bouteilles d'eau ;
  - Considérant la résolution visant à définir une stratégie de promotion de l'eau de distribution adoptée par le Parlement wallon le 8 mars 2017 ;
  - Considérant les efforts déjà réalisés et les bonnes pratiques mises en place par plusieurs établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
  - Considérant le rôle de pédagogie et de sensibilisation que doivent endosser les établissements scolaires ;
  - Vu les propositions adoptées au Parlement européen, notamment les amendements à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique, le 24 octobre 2018.
  - Vu la Proposition de résolution visant à encourager la mise en place d'un menu alternatif dans la restauration collective en Fédération Wallonie-Bruxelles, adoptée le 21 février 2018.
  - Vu la résolution visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts
- ainsi qu'une alternative quotidienne végétarienne, adoptée le 27 novembre 2018.
- Considérant les différentes initiatives déjà prises en ce sens, y compris au niveau local/communal comme l'interdiction des sacs plastiques à usage unique (un exemple parmi d'autres à Rixensart) ; »
- L'oratrice présente ensuite l'amendement n° 2, déposé par les mêmes signataires :
- Amendement n°2
- « Les demandes au Gouvernement sont rem placées par :
1. développer, à l'horizon 2021, en collaboration avec les autres entités fédérées et l'autorité fédérale, un plan d'action global, y compris en incluant une dimension européenne, assorti d'objectifs à court, moyen et long terme en vue de réduire la quantité de plastique en circulation en accordant une place centrale à l'acquisition de connaissances, à la recherche et à la promotion d'alternatives, à la sensibilisation et à l'action sur le terrain ;
  2. encourager à l'instar des autorités françaises l'organisation d'une journée d'action contre le plastique dans les écoles à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement ;
  3. inviter les directions à élaborer en concertation avec les équipes pédagogiques un plan de réduction des déchets à l'occasion d'activités pédagogiques avec les élèves ;
  4. demander aux pouvoirs organisateurs et aux directions de limiter au sein des établissements la vente de boissons en bouteilles en plastique à usage unique ;
  5. encourager les établissements scolaires et les Pouvoirs organisateurs à éviter l'utilisation de gobelets et de bouteilles en plastique et promouvoir l'utilisation de fontaines à eau du robinet ;
  6. encourager les élèves, notamment avec l'aide des équipes pédagogiques, à utiliser des gourdes réutilisables, des cruches d'eau potable, l'eau du robinet, les boîtes à tartines et autres contenants réutilisables pour la nourriture consommée au sein des écoles, à l'exclusion de tout emballage jetable ;
  7. aider les écoles à mettre en place, pour les élèves et les parents, des activités de sensibilisation au respect de l'environnement ;
  8. encourager les équipes pédagogiques à suivre des formations continuées relatives à ce domaine et à utiliser les nombreux outils pédagogiques disponibles, notamment sur la réduction des déchets à l'école ;
  9. mettre en place des campagnes de sensibilisation des professionnels de l'école et des parents d'élèves à l'utilisation de matériel scolaire durable

et rechargeable et à la réutilisation de fournitures déjà utilisées, en visant les semaines qui précèdent les rentrées scolaires. » ,

**Mme Trachte** se réjouit que ces amendements améliorent considérablement le texte initial. Elle constate, d'ailleurs, qu'ils sont largement inspirés des suggestions que le groupe Ecolo avait formulées aux auteurs du texte initial précisément pour le renforcer.

Cependant, elle précise qu'elle n'a pas souhaité les co-signer et annonce qu'elle s'abstiendra de voter sur la proposition de résolution telle qu'amendée. En effet, il s'agit d'une question de pure procédure liée à l'organisation des travaux en cette fin de législature et à la précipitation avec laquelle ce texte lui a été présenté.

Elle ajoute à ce titre que l'« avant-proposition de résolution » lui a été soumise voici quelques semaines, à un moment où tout le monde était très occupé à examiner l'ensemble des textes inscrits à l'ordre du jour des différentes commissions. En dépit de cela, le groupe Ecolo a, néanmoins, accepté de l'analyser avec attention puisque le sujet est au cœur des préoccupations de son groupe.

Ainsi, le groupe Ecolo a émis un certain nombre de propositions de modification dont certaines sont contenues dans les amendements déposés. Elle regrette donc ne pas avoir eu l'opportunité de pouvoir co-signer cette proposition de résolution.

De plus, au regard des amendements déposés, Mme Trachte se veut positive et espère que, d'ici la prochaine séance plénière, l'ensemble des groupes se mettront d'accord sur un texte commun répondant aux ambitions légitimes et fortes partagées par les membres de cette commission.

Par ailleurs, Mme Trachte présente un amendement n°3, déposé par elle-même et M. Henry, visant à demander aux écoles de bien appliquer les obligations nouvelles qui découlent de la directive européenne « single use plastics » fraîchement adoptée par le Parlement européen.

#### Amendement n°3

« Ajouter après la quatrième demande du gouvernement une demande numérotée 5° rédigée comme suit :

« Demander aux écoles d'interdire dès la rentrée 2021, l'utilisation de produits plastiques à usage unique conformément à la directive « Single Use Plastics ». »

#### *Justification*

La directive « Single Use Plastics » votée au Parlement européen en mars 2019 et qui doit entrer en vigueur en 2021 prévoit plusieurs mécanismes destinés à prévenir et à réduire l'impact de certains produits plastiques sur l'environnement, en particulier l'environnement aquatique, dont des réductions de consommation et des interdictions de mise sur le marché. Il s'agit à la fois de s'inscrire dans le calendrier européen et ne pas placer la Fédération Wallonie-Bruxelles en deçà des ambitions de l'Europe. A l'inverse, la Fédération doit être pionnière en la matière et montrer qu'elle a entendu la mobilisation de dizaines de milliers d'écoliers et d'étudiants en ce début d'année pour le climat et l'environnement.

Elle conclut son intervention en remerciant l'ensemble des commissaires pour leur collaboration, en dépit des circonstances évoquées.

**Mme Trotta** entend les remarques formulées par sa collègue et assure que le groupe socialiste aurait également préféré une signature de tous les groupes. Malheureusement, le temps a manqué et son groupe le regrette. Elle assure que la présence des suggestions du groupe Ecolo dans le texte démontre que l'envie de collaborer était bien présente. Elle souhaite qu'un accord puisse être trouvé pour la prochaine séance plénière.

### 3 Votes

#### Vote sur l'amendement numéro 1

L'amendement numéro 1 est adopté par 10 voix pour et une abstention

#### Vote sur l'amendement numéro 2

L'amendement numéro 2 est adopté par 10 voix pour et une abstention.

#### Vote sur l'amendement numéro 3

L'amendement numéro 3 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La proposition de résolution tel qu'amendée est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Il est fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,	La Présidente,
Ch. MORRELAË	L. GAHOUCHE